

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale de la SARL HAUREC pour augmenter les quantités de déchets présents et traités dans son établissement situé sur le territoire de la commune de GAUCHY

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit par arrêté n° IC/2023/252 du 27 décembre 2023, une enquête publique qui sera ouverte du **mardi 6 février 2024 au vendredi 8 mars 2024 inclus** dans la commune de GAUCHY, sur la demande présentée par la SARL HAUREC, dont le siège est situé ZI Le Royeux, avenue de l'Europe à GAUCHY (02430), afin d'obtenir l'autorisation environnementale d'augmenter les quantités de déchets présents et traités dans son établissement situé à la même adresse.

Cette réalisation se situera sur les parcelles cadastrées ZI 155 et ZI 160 sur le territoire de la commune de GAUCHY.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, est consultable :

- dans la mairie de GAUCHY, aux heures habituelles d'ouverture ;
- sur le site internet de la préfecture (www.aisne.gouv.fr) ;
- sur le registre numérique (<https://www.registre-numerique.fr/augmentation-capacite-haurec>) ;
- sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires - 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON CEDEX, sur rendez-vous.

Des informations peuvent être également demandées auprès de M. Jean-Christophe HAUBOURDIN, Gérant de la SARL HAUREC, jean-christophe.haubourdin@haurec.com, ou à la Direction départementale des territoires.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de GAUCHY ;
- ou les adresser par correspondance au Commissaire enquêteur, à la mairie de GAUCHY (02430), siège de l'enquête, 6 avenue Adrien Renard
- ou les adresser par message électronique à l'adresse suivante : augmentation-capacite-haurec@mail.registre-numerique.fr ;

Ces observations doivent être consignées ou reçues avant le vendredi 8 mars 2024 à 17 h 00.

M. Yves DEBOEVRE, Commissaire de police en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
Mardi 6 février 2024	9 h 00 à 12 h 00	Mairie de GAUCHY
Samedi 17 février 2024	9 h 00 à 12 h 00	Mairie de GAUCHY
Mardi 20 février 2024	9 h 00 à 12 h 00	Mairie de GAUCHY
Vendredi 1 ^{er} mars 2024	9 h 00 à 12 h 00	Mairie de GAUCHY
Vendredi 8 mars 2024	14 h 00 à 17 h 00	Mairie de GAUCHY

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50 boulevard de Lyon - 02011 LAON CEDEX), dans la mairie de GAUCHY, sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement.

Fait à LAON, le 27 décembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,
La Cheffe de pôle



Jenny POIRETTE